



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

COPIE

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Thierry BISMUTH
05 55 45 66 61

thierry.bismuth@culture.gouv.fr

Références : CP0190721800026-1

C. 1380

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

9 Avenue Léo Lagrange
BP 103
19103 BRIVE CEDEX

À l'attention de Monsieur Yves Latronche

Limoges, le 16 OCT. 2019

Objet : Archéologie préventive - Attestation de libération de terrain
Références : DONZENAC (CORREZE), ZAC à l'Escudier Sud - DVRD 2018
CP0190721800026
Votre courriel du 15 octobre 2019
Livre V du Code du patrimoine

Monsieur,

En application de l'article R.523-59 du Code du patrimoine, j'atteste par la présente que les prescriptions scientifiques édictées par l'arrêté n° 75-2018-1100 du 16 novembre 2019 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive sont accomplies et que les terrains d'assiette du projet (section ZC- parcelle 183) sont désormais considérés comme libérés de la contrainte archéologique.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Hélène MOUSSET